



UNITED NATIONS
INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION



Évaluation de la politique d'autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte

Résumé du rapport : Sénégal



Ministère du Développement Industriel et de
la Petite et Moyenne Industrie



A woman with dark hair, wearing safety glasses and a light blue lab coat, is focused on her work in a laboratory. She is using a pipette to transfer liquid into a tray of small vials. The background is softly blurred, showing laboratory equipment and a computer monitor. The overall lighting is cool and professional.

Évaluation de la politique d'autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte

Résumé du rapport : Sénégal



De quoi parle ce rapport ?

Ce rapport national sur le Sénégal fait partie du programme conjoint mondial « Economic Empowerment of Women in Green Industry » (EEWIGI / « Autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte ». Son but est de conseiller les décideurs et les praticiens sur l'établissement et la mise en œuvre d'un cadre politique pour intégrer les politiques de genre et de l'industrie verte. **L'objectif est d'influer sur le changement et d'autonomiser davantage de femmes pour qu'elles assument des rôles de leadership et participent à l'industrie verte en tant qu'entrepreneures ou professionnelles de l'industrie¹.**

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU DI) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) œuvrent ensemble à l'évaluation de la nécessité de prendre des mesures en faveur d'une industrie verte tenant compte de la dimension de genre dans quatre pays pilotes : le Cambodge, le Pérou, le Sénégal et l'Afrique du Sud.

Au Sénégal, le projet d'assistance préparatoire engagé en 2017² a abouti à un projet à part entière visant à conseiller le ministère de l'Industrie et le ministère de la Femme, ainsi que les associations et entreprises du secteur privé, sur la conception et la mise en œuvre de politiques d'industrie verte intégrant la dimension de genre. Ce rapport national vise à fournir aux décideurs et aux praticiens un corpus d'éléments probants pour les aider à :

1. établir et mettre en œuvre un cadre de politique visant à mieux intégrer l'égalité des sexes dans les politiques d'industrie verte ;
2. formuler de nouvelles politiques industrielles vertes intégrant la dimension de genre, ou reformuler celles existantes, et les adopter ;
3. déterminer les domaines de priorité pour l'élaboration de plans de travail.

Pourquoi est-ce important ?

Le gouvernement sénégalais donne la priorité aux politiques et programmes destinés à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation. Il s'agit notamment du Plan Sénégal Émergent, de la Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts, de la Stratégie nationale pour la croissance verte au Sénégal et du Fonds vert pour le climat qui aident la nation à s'adapter et à atténuer le changement climatique. La croissance verte et la promotion de l'industrie verte sont l'une des stratégies qui s'inscrivent dans cette priorité fondamentale. **Cependant, les données disponibles sur l'autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte sont rares. Cette étude vise à fournir les données nécessaires pour combler cette lacune.** Des politiques telles que l'Environnemental and Social Commitment Plan (ESCP) / Plan d'engagement environnemental et social, la Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts et le Plan Sénégal Émergent (PSE) ont davantage de possibilités d'intégrer les questions de genre. **Pour assurer l'intégration de la dimension de genre³ dans les politiques, stratégies et plans d'action pour l'industrie verte, une base solide de connaissances et une compréhension plus approfondie des défis auxquels les femmes entrepreneures et professionnelles de l'industrie verte sont confrontées sont nécessaires.** Par conséquent, ce projet conceptualise l'autonomisation économique des femmes comme exigeant un avancement et une transformation.

L'avancement comprend l'augmentation des ressources telles que les revenus, l'emploi, le capital humain (éducation, compétences, formation), le capital financier (prêts, épargne), le capital social (réseaux, relations, mentors) et le capital physique (terres, machines, outils, inventaire). Réaliser cette transformation nécessite que les femmes aient le pouvoir et la possibilité de prendre des décisions concernant le contrôle et l'utilisation des compétences et des ressources nouvellement acquises. Cela nécessite de transformer les constructions structurelles de genre et les normes sociales sous-jacentes qui renforcent et perpétuent les inégalités entre les sexes⁴.

1 ONU DI et ONU Femmes, « Global programme: Economic Empowerment of Women in Green Industry », Phase 1: Policy prioritization, 2019, pp. 1-21.

2 ONU DI, « The Economic Empowerment of Women in Green Industry: A Synthesis Report », inédit, 2019, pp. 1-82.

3 L'intégration d'une perspective sexospécifique consiste à évaluer les implications pour les femmes et les hommes de toute action planifiée, y compris la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. C'est un moyen de faire des préoccupations et des expériences des femmes et des hommes une dimension intégrale de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et des programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociétales afin que les femmes et les hommes en bénéficient équitablement et que les inégalités ne se perpétuent pas. Voir le glossaire des termes d'ONU Femmes : <https://trainingcentre.unwomen.org/mod/glossary/view.php?id=36&mode=letter&hook=G&sortkey&sortorder&fullsearch=o&page=2>.

4 GWNET, « Women for Sustainable Energy: Strategies to Foster Women's Talent for Transformational Change », 2019, p. 52. Disponible sur : <https://www.globalwomennet.org/wp-content/uploads/2020/02/Gwnet-study.pdf> (consulté le 14 février 2020).

L'impact du Covid-19 sur l'autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte au Sénégal

Partout dans le monde, les femmes gagnent moins, épargnent moins, occupent des emplois moins stables et sont plus susceptibles d'être employées dans le secteur informel⁵. Les femmes ont été affectées de manière disproportionnée par la pandémie du Covid-19 car elles ont tendance à occuper des emplois plus précaires, en particulier dans le secteur informel, où leurs avantages et leur protection, y compris l'accès à la protection sociale, sont inadéquats ou inexistantes.

Le Covid-19 a eu un impact majeur sur les femmes dans l'ensemble des chaînes d'approvisionnement – cadres de grandes entreprises, femmes travaillant dans le secteur des services, femmes dirigeant ou travaillant dans de petites et moyennes entreprises (PME), femmes engagées dans le secteur manufacturier, y compris le secteur informel, et travailleuses migrantes. Cette situation est accentuée par la répartition inégale des responsabilités domestiques et de soins au sein du foyer en raison des attentes sociales sexospécifiques, limitant encore plus les choix de subsistance des femmes⁶.

Le Covid-19 expose les vulnérabilités des systèmes sociaux, politiques et économiques qui ont toujours été présentes. Il oblige à modifier les priorités et les financements dans les secteurs public et privé, mettant en péril les progrès accomplis jusqu'à présent vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Des mesures doivent être prises dès maintenant pour arrêter cette régression. En réponse à ces lignes de fractures hautement visibles, les femmes doivent être aussi bien les architectes que les bénéficiaires des efforts pour une reconstruction meilleure, et plus solide⁷.

Malgré ces défis, la crise du Covid-19 offre également des possibilités uniques de permettre l'autonomisation des femmes, apportant les changements transformateurs nécessaires pour faire face aux inégalités et problèmes climatiques, sociaux et environnementaux de longue date qui ont contribué à la dévastation de cette pandémie. Donner la priorité aux femmes et à la reprise économique selon des lignes plus équitables n'est pas seulement moralement juste, c'est aussi un impératif économique. Les femmes sont des agents essentiels de la reprise après la crise ; investir dans l'égalité des sexes a le potentiel de stimuler l'économie et d'inverser les pertes de la richesse mondiale⁸. En outre, l'intégration du genre doit être une priorité dans tous les secteurs pour aider les femmes entrepreneures à créer et à pérenniser des entreprises vertes. L'industrie verte est nouvelle, innovante et fait partie d'un marché en croissance poussé par un consommateur plus conscient. Elle offre de nombreuses opportunités aux femmes.

Comment les secteurs et sous-secteurs ont-ils été sélectionnés pour ce rapport ?

L'« industrie verte » comprend de nombreux secteurs traditionnels qui intègrent les considérations environnementales et sociales dans leurs activités. Sur la base d'une analyse menée dans le cadre du projet, les secteurs d'intérêt suivants ont été identifiés comme particulièrement pertinents dans le contexte sénégalais : l'énergie (sous-secteur : énergie mixte alliant énergies électrique, solaire, éolienne et biomasse) ; l'industrie agroalimentaire (sous-secteur : agriculture biologique et transformation de produits agroalimentaires) ; l'élevage et la production animale (sous-secteur : cuir et peaux d'animaux) et la pêche (sous-secteur : mareyage).

Tableau 1 : Secteurs et sous-secteurs examinés

Secteurs	Sous-secteurs
Énergie	Énergie mixte alliant énergies électrique, solaire, éolienne et biomasse
Industrie agroalimentaire	Agriculture biologique et transformation de produits agroalimentaires
Élevage et production animale	Cuir et peaux d'animaux
Pêche	Mareyage

Une analyse a été réalisée à l'aide d'une matrice de points qui a permis d'évaluer chaque secteur et chaque sous-secteur à l'aune de cinq aspects principaux : (1) intégration de la dimension de genre et rôle des femmes ; (2) taille et potentiel du marché ; (3) niveau entrepreneurial ; (4) conscience environnementale des acteurs du secteur ; et (5) synergies potentielles avec les projets du Programme de partenariat pays (PCP) de l'ONU. Pour chaque aspect, des points ont été attribués à chaque sous-secteur au titre des indicateurs. Les sous-secteurs sélectionnés sont ceux ayant reçu la note la plus élevée (voir l'annexe 1 dans le rapport principal pour la matrice de sélection).

5 Nations Unies, « The Impact of COVID-19 on Women », note d'orientation, 9 avril 2020.

6 Ibid.

7 ONU Femmes, « From Insights to Action: Gender Equality in the Wake of COVID-19 », 2020. Disponible sur : <https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2020/gender-equality-in-the-wake-of-covid-19-en.pdf?la=en&vs=5142>.

8 CARE, « COVID-19 Condemns Millions of Women to Poverty, When They Could be a Solution to Prosperity », 30 avril 2020.

Comment l'étude a-t-elle été menée ?

Ce travail de recherche a été conduit en utilisant les méthodes mixtes, qui allient la collecte de données qualitatives et quantitatives. Il s'est déroulé en quatre phases : (1) revue documentaire et examen initial des politiques ; (2) analyse féministe critique des politiques (10 politiques) ; (3) collecte de données qualitatives par le biais d'entretiens individuels avec des informateurs clés (31 EIC) et de discussions de groupe (2 DdG) ; et (4) collecte de données quantitatives par le biais d'une enquête en ligne auprès de femmes travaillant comme entrepreneures (20 répondantes). Toutes les données ont été collectées de janvier à février 2020.



Limites de la recherche

1. **Opacité du concept d'« industrie verte »** : l'industrie verte étant un concept nouveau, ce dernier et ce qui fait l'étoffe d'une entreprise « verte » demeurent peu connus. Par conséquent, il était difficile de classer les secteurs et sous-secteurs dans les catégories « vert » et « classique »/« non vert ».
2. **Recrutement des informateurs clés** : le recrutement des informateurs clés a commencé à la fin du mois de décembre 2019. En raison des vacances et du Nouvel An, il a été difficile de recruter des participants. Par exemple, il a été compliqué de planifier des entretiens en janvier 2020 parce que les informateurs clés étaient encore en congé ou occupés à se remettre à jour dans leur travail. En outre, les entretiens individuels ont été principalement menés dans les capitales. L'inclusion de femmes entrepreneures et de décideurs politiques d'autres villes aurait été utile.
3. **Recrutement des participants aux discussions de groupe** : au Sénégal, le recrutement des participants aux discussions de groupe s'est avéré difficile. Dans l'une des discussions, toutes les participantes ne se sont pas présentées, et dans une autre, seules trois participantes étaient présentes, de sorte que la discussion n'a pu être menée car le quorum était de cinq.

Points forts de l'étude

1. **Initiative novatrice** : ces travaux de recherche constituent les premiers du genre à étudier l'autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte, à la fois en tant qu'entrepreneures et professionnelles de l'industrie.
2. **Recherche à travers le monde** : ces travaux ont permis la production d'un impressionnant corpus de données internationales qualitatives et quantitatives rassemblées dans quatre pays sur trois continents différents.
3. **Analyses politiques solides et intégrant la dimension de genre** : les analyses féministes critiques des politiques utilisées dans l'étude constituent une nouveauté en matière de recherche sur le développement international. S'il existe plusieurs politiques dans le pays en matière de changement climatique et de développement durable, leur niveau d'intégration de la dimension de genre était auparavant inconnu. Nos analyses permettent de préparer le terrain pour que toutes les politiques dans ces domaines puissent être revues et renforcées au regard de leur contenu et de leurs engagements vis-à-vis des questions de genre.
4. **Participation au niveau politique** : les parties prenantes étatiques et les décideurs sont impliqués dans l'évaluation des résultats de la recherche dès la phase de démarrage.
5. **Approche ascendante** : l'étude a fait usage d'une approche ascendante pour recueillir les perceptions et les défis quotidiens des femmes entrepreneures et professionnelles de l'industrie verte. Les données qu'elles ont partagées serviront de base aux changements nécessaires au niveau politique en facilitant la conception et la révision des politiques d'industrie verte en fonction de leurs besoins et priorités.
6. **Résorption du fossé en matière de savoir sur l'industrie verte** : l'étude a révélé un manque de connaissances persistant chez les entrepreneurs, les professionnels et souvent les décideurs eux-mêmes, concernant les politiques en matière d'industrie verte existant dans le pays. En exposant cette lacune, ce rapport formule des recommandations en vue de sensibiliser les personnes et de les rapprocher des opportunités offertes par cette industrie.

Quelles sont les principales conclusions ?

Principaux résultats des phases 1 et 2 : analyses des politiques

Dix politiques ont été évaluées sur la base des critères d'analyse féministe des politiques et des questions de recherche énumérés dans le rapport principal. Trois évaluations ont été effectuées :

- Évaluation I : la première évaluation⁹ est un indice permettant de mesurer l'inclusion du genre dans les plans de l'industrie verte à travers sept catégories de critères de qualité. Chacune d'entre elles comportait des questions de recherche spécifiques utilisées pour analyser chaque politique. La liste complète des questions de recherche se trouve dans le tableau 3.1 du rapport complet. Un résumé des catégories et des problèmes interrogés dans chacune est répertorié dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Résumé des catégories de critères de qualité de l'évaluation I et des questions correspondantes

Catégories de critères de qualité	Est-ce que la politique...
1. Engendrement de la politique (son contenu)	Visé l'égalité des sexes ? Inclut systématiquement des données ventilées par sexe ? Tient compte des différences entre les genres dans le but de renforcer l'égalité ? Remet en question les stéréotypes de genre ? Intègre la dimension de genre dans tout le document ?
2. Compréhension structurelle de l'égalité des sexes (contenu de la politique)	Prend en compte des facteurs structurels (au-delà du niveau individuel) qui ont une incidence sur l'égalité des sexes ?
3. Intersectionnalité (contenu de la politique)	Intègre le concept d'« intersectionnalité » ?
4. Autonomisation des femmes (processus d'élaboration de la politique)	Emploie le mot « autonomisation » ? Fait référence à l'autonomisation économique des femmes ? Fait référence à l'autonomisation des femmes en ce qui concerne le renforcement de leurs capacités d'agir, de leurs ressources et/ou de leurs réalisations ? Mentionne la consultation de femmes, ou de groupes et associations de femmes de la société civile au cours de son élaboration ?
5. Transformation progressive (processus d'élaboration de la politique)	S'appuie sur les réalisations/politiques nationales antérieures en matière d'égalité des sexes ?
6. Sensibilité au genre (adaptation de la politique au contexte du projet)	Répond aux besoins et intérêts spécifiques des femmes entrepreneures/travaillant dans les industries vertes ? Envisage des moyens de venir à bout des normes de genre et des traditions sociales qui entravent la participation des femmes dans les industries vertes ? Aborde les étapes nécessaires au renforcement des fonctions de leadership des femmes dans l'industrie verte ?
7. Contextualisation régionale et internationale (adaptation de la politique au contexte du projet)	Respecte les conventions, politiques, lois et engagements internationaux et régionaux visant la protection des droits des femmes ¹⁰ ?

- Évaluation II : la deuxième évaluation porte sur les cibles, les engagements, les indicateurs et/ou les « prochaines étapes » concernant l'élaboration de plans en matière de genre. Il s'agit de garantir la reddition de comptes des cibles/plans concernés. L'évaluation a utilisé un guide de notation de 0 à 4, où 0 = aucune mention du genre dans la conclusion ; 1 = conclusion non pertinente/symbolique ; 2 = comporte des considérations relatives au sexe mais pas au genre¹¹ ; 3 = comporte des considérations relatives au genre mais celles-ci sont basiques ou inutiles ; et 4 = conclusion très pertinente soucieuse de la dimension de genre.
- Évaluation III : les politiques ont été évaluées en fonction de leur niveau de mise en œuvre à ce jour (avril 2020).

9 Les critères et les questions de recherche du premier exercice sont adaptés de : K. Druzca & C. M. Rodriguez, « Feminist Policy Analysis: Implications for the Agricultural Sector in Ethiopia » (Addis-Abeba, CIMMYT, 2018).

10 Critère 7.1 : la liste des conventions internationales et régionales comprendra la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), l'objectif de développement durable 5, le Protocole sur la violence à l'égard des femmes, le programme Beijing +25 et le Protocole de Maputo à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (non applicable au Pérou et au Cambodge).

11 Le terme « sexe » fait référence aux « femmes » et aux « hommes ». Le terme « genre » fait référence aux relations, aux normes sociales et aux dynamiques de pouvoir entre les « femmes » et les « hommes ».

Tableau 3 : Tableau récapitulatif de l'évaluation I¹²

	Engendrement de la politique ¹³	Compréhension structurelle de l'égalité des sexes	Intersectionnalité	Autonomisation des femmes	Transformation progressive	Politiques industrielles sensibles au genre ¹⁴	Contexte régional et international	Note globale
Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts (2019) ¹⁵	2/5	0/1	0/1	2/4	1/1	0,5/3	0,5/1	6/16
Stratégie nationale pour la croissance verte au Sénégal (2016-2020) ¹⁶	0,5/5	0/1	0/1	0/4	0,5/1	0/3	0/1	1/16
Loi n° 2010-21 du 20 décembre 2010 (2010) ¹⁷	0/5	0/1	0/1	0/4	0/1	0/3	0/1	0/16
Stratégie nationale de développement durable (2015) ¹⁸	1,5/5	0/1	0/1	0/4	0,5/1	0/3	0,5/1	2,5/16
Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable (2009-2015) ¹⁹	1/5	0/1	0/1	0/4	0/1	1/3	1/1	3/16
Fonds vert pour le climat (2015) ²⁰	1/5	0/1	0/1	1/4	0/1	0,5/3	0/1	2,5/16
Plan d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques (2006) ²¹	0/5	0,5/1	0/1	0/4	0/1	0/3	0/1	0,5/16
ESCP (2019) ²²	4/5	1/1	1/1	2/4	0/1	0,5/3	0/1	8,5/16
Plan Sénégal Émergent (PSE) (2019-2024) ²³	2/5	0,5/1	0/1	3/4	0/1	0/3	0/1	5,5/16
Lettre de politique sectorielle de développement de l'industrie (2018-2023) ²⁴	0/5	0/1	0/1	0/4	0/1	0/3	0/1	0/16

Évaluation I (tableau 3)

ENGENDREMENT DE LA POLITIQUE

Toutes les politiques examinées ont la possibilité d'améliorer les mesures visant à garantir l'égalité des sexes et à lutter contre les stéréotypes sexistes. Des actions visant à améliorer la collecte de données ventilées par sexe et de statistiques sur le genre seraient également bénéfiques. L'ESCP est un exemple de politique ayant pris des mesures pour adopter une approche d'intégration des genres à tous les niveaux. Les autres politiques sont soit limitées (par exemple le Plan Sénégal Émergent (PSE), la Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts, la Stratégie nationale de développement durable, la Lettre politique du secteur de l'environnement et du développement durable, le Fonds vert pour le climat et la Stratégie nationale pour la croissance verte au Sénégal) soit ne font aucune mention de « genre » ou de « femmes » (par exemple, la Loi n° 2010-21 du 20 décembre 2010, le Plan d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques et la Lettre de politique sectorielle de développement de l'industrie).

- 12 Ces politiques ont été sélectionnées par le coordonnateur national du projet et les points focaux nationaux en utilisant les critères de sélection énumérés dans la section 3.3 du rapport principal. En utilisant ces critères, le coordonnateur national du projet et les points focaux nationaux ont réduit leur sélection à 10 politiques sur la base d'une consultation avec les parties prenantes nationales.
- 13 Cette notion fait référence à l'incorporation des questions et des préoccupations de genre dans le contenu d'une politique. Le fait qu'une politique vise l'égalité des sexes, qu'elle inclue systématiquement des données ventilées par sexe, qu'elle tienne compte des différences entre les genres afin de créer plus d'égalité, qu'elle remette en question les stéréotypes liés au genre et qu'elle intègre la dimension de genre sont des critères inclus dans cette catégorie.
- 14 La « sensibilité au genre » fait référence à des résultats qui reflètent une compréhension des rôles liés au genre et des inégalités entre les sexes et qui s'efforcent d'encourager une participation égale et une distribution égale et équitable des bénéfices. Qu'une politique tienne compte des besoins et des intérêts spécifiques des femmes et des hommes, envisage les moyens de surmonter les normes de genre et les traditions sociales qui entravent l'implication des femmes dans l'industrie verte, ou aborde les mesures visant à accroître le leadership des femmes dans l'industrie verte.
- 15 Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement durable, *Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts* (Dakar, 2019). Disponible sur : https://www.un-page.org/files/public/rapport_snpev_version_final.pdf.
- 16 Partenariat pour l'action en faveur d'économie verte (PAGE), *Stratégie nationale pour la croissance verte au Sénégal (2016-2020)*, (Dakar, 2015). Disponible sur : https://www.un-page.org/files/public/lindustrie_verte_au_senegal_2015_page.pdf.
- 17 Sénégal, Loi n° 2010-21 du 20 décembre 2010. Disponible sur : <http://www.droit-afrique.com/upload/doc/senegal/Senegal-Loi-2010-21-orientation-energies-renouvelables.pdf>.
- 18 Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement durable, *Stratégie nationale de développement durable* (Dakar, 2015). Disponible sur : https://chm.cbd.int/api/v2013/documents/1B1ECE54-E678-582A-3206-64226B5FF510/attachments/SNDD%202015_Fersion%20Finale.pdf.
- 19 Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement durable, *Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable (2009-2015)* (Dakar).
- 20 Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement durable, *Fonds vert pour le climat* (Dakar, 2015).
- 21 Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement durable, *Plan d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques* (Dakar, 2006). Disponible sur : https://www.preventionweb.net/files/8570_seno1f.pdf.
- 22 Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement durable, *Environnemental and Social Commitment Plan (ESCP)* (2019). Disponible sur : <http://www.environnement.gouv.sn/sites/default/files/documentheque/Environmental%20and%20Social%20Commitment%20%20Plan%20%28ESCP%29-converti.pdf>.
- 23 Sénégal, Ministère de l'Économie, *Plan Sénégal Émergent (PSE) (2019-2024)* (Dakar, 2018). Disponible sur : <https://www.sentresor.org/publication/plan-senegal-emergent-plan-dactions-prioritaires-2019-2023/>.
- 24 Sénégal, Ministère de l'Industrie et des Mines, *Lettre de politique sectorielle de développement de l'industrie (2018-2023)* (Dakar, 2016).

COMPRÉHENSION STRUCTURELLE DE L'ÉGALITÉ DES SEXES

Les politiques qui considèrent l'égalité structurelle entre les sexes au-delà du niveau individuel comprennent : l'ESCP, le Plan Sénégal Émergent (PSE) et le Plan d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques. Aucune des 10 politiques examinées ne fait référence à des facteurs historiques, juridiques et/ou socioculturels qui influent sur l'égalité des sexes.

INTERSECTIONNALITÉ

Une attention limitée est accordée à l'intersection du sexe avec d'autres facteurs tels que le handicap, la race, la jeunesse, la ruralité ou d'autres groupes qui subissent de multiples formes de discrimination. Seule exception, l'ESCP qui couvre brièvement les impacts propres aux femmes dans les zones rurales. Il fournit également des données ventilées par sexe, documente les taux d'alphabétisation et de chômage chez les femmes rurales, affirme l'importance de renforcer l'intégration des genres dans les politiques, fait référence aux femmes handicapées et souligne la protection des droits des femmes.

AUTONOMISATION DES FEMMES

L'intégration de l'autonomisation des femmes est peu prise en considération. Parmi les exceptions notables, citons le Plan Sénégal Émergent (PSE), l'ESCP, le Fonds vert pour le climat et la Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts. Aucune politique ne mentionne la participation significative de femmes ou de groupes et associations de femmes de la société civile au cours de leur développement. Bien que les intervenants aient été clairement consultés, il n'est pas précisé dans le document d'orientation si des groupes de femmes ou des défenseurs des droits des femmes ont été inclus.

TRANSFORMATION PROGRESSIVE

Il existe un nombre limité de politiques qui s'appuient sur les réalisations et les politiques nationales antérieures en matière d'égalité des sexes. Cependant, la Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts et la Stratégie nationale de développement durable sont des exemples notables d'efforts visant à appliquer cette approche. La Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts entend poursuivre le travail du Projet de promotion des emplois verts (PPEV) qui a pris fin en 2015 et a créé 1 500 emplois verts pour les femmes et les jeunes.

SENSIBILITÉ AU GENRE

Toute planification sensible au genre était largement absente des politiques d'industrie verte examinées. La Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable, la Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts, le Fonds vert pour le climat et l'ESCP ont tous une marge de manœuvre pour être plus sensible au genre. La Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable mentionne un quota de femmes à des postes de direction au ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD) – l'année 2015 y est inscrite comme date cible pour atteindre ce but, avec un objectif précis d'augmentation annuelle du nombre de femmes qui travaillent à des postes de direction. Bien que ce point reconnaisse la nécessité de l'action positive pour garantir davantage de femmes dans les rôles de leadership, il n'y a pas d'objectif quantifiable précis à atteindre, alors que les autres buts énuméraient des objectifs concrets. Le Fonds vert pour le climat affirme qu'il renforcera « le leadership des femmes et leurs capacités entrepreneuriales pour une croissance inclusive ». Les autres politiques ne traitent pas des mesures nécessaires pour accroître le rôle de leadership des femmes dans les industries vertes.

CONTEXTUALISATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

La contextualisation régionale et internationale est présente dans des programmes tels que la Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable, la Stratégie nationale de développement durable et la Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts. Le Sénégal travaille à la réalisation des ODD, en particulier en ce qui concerne l'égalité sociale. Cela a été utilisé comme catalyseur pour la création de la Stratégie nationale de développement durable, mais c'est la seule référence aux objectifs et cadres internationaux du point de vue du genre.

Évaluation II (tableau 4)

Neuf des dix politiques examinées n'intègrent pas le genre dans leurs conclusions en matière de cibles, d'engagements, d'indicateurs et/ou de « prochaines étapes » concernant l'élaboration de plans en matière de genre. La seule exception est le Plan Sénégal Émergent (PSE).

Évaluation III (tableau 4)

Dans l'ensemble, les politiques ont des plans de mise en œuvre solides, mais la documentation sur leur état d'avancement est limitée. Par conséquent, l'étendue de leur mise en œuvre reste floue. Trois politiques sont entrées en vigueur en 2019, il est donc trop tôt pour analyser les résultats. À l'heure actuelle, la Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts est la seule politique dont la mise en œuvre est avérée.

Tableau 4 : Tableau récapitulatif des évaluations II et III

Nom	Score de l'évaluation II	Score de l'évaluation III
Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts (2019)	0	1
Stratégie nationale pour la croissance verte au Sénégal (2016-2020)	0	s/0
Loi n° 2010-21 du 20 décembre 2010 (2010)	0	s/0
Stratégie nationale de développement durable (2015)	0	s/0
Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable (2009-2015)	0	s/0
Fonds vert pour le climat (2015)	0	s/0
Plan d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques (2006)	0	s/0
ESCP (2019)	0	s/0
Plan Sénégal Émergent (PSE) (2019-2024)	1	0,5
Lettre de politique sectorielle de développement de l'industrie (2018-2023)	0	s/0

Clés d'interprétation de l'évaluation II : 0 = aucune mention du genre dans la conclusion, c'est-à-dire que les objectifs/engagements/indicateurs et/ou « prochaines étapes » n'ont pas de perspective de genre ; 1 = conclusion non pertinente/symbolique ; 2 = comporte des considérations relatives au sexe mais pas au genre ; 3 = comporte des considérations relatives au genre mais elles sont basiques ou inutiles ; 4 = conclusion très pertinente soucieuse de la dimension de genre.

Clés d'interprétation de l'évaluation III : 1 = la politique est intégralement mise en œuvre ; 0,5 = la politique est partiellement mise en œuvre ; 0 = la politique n'est pas mise en œuvre.

En ce qui concerne les politiques industrielles vertes existantes qui ont été examinées en profondeur, des recommandations spécifiques sont formulées pour chacune d'entre elles visant une meilleure intégration des considérations relatives à l'égalité des sexes et une mise en œuvre prenant en compte la dimension de genre.

Tableau 5 : Recommandations visant à améliorer l'intégration du genre dans les politiques évaluées

Politique existante	Recommandations for improvement
Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts (2019)	<i>En substance</i> : de nombreuses stratégies sont répertoriées afin de favoriser la présence des femmes dans les emplois verts ; cependant, il n'y a aucune mention d'une politique spécifique visant à atteindre l'égalité des sexes dans cette industrie. <i>Conclusions</i> : mettre davantage l'accent sur l'intersectionnalité et les normes de genre pour parvenir à une politique plus sensible au genre en vue de la réalisation de l'égalité entre les sexes. <i>Dans la pratique</i> : recueillir davantage de données ventilées par sexe et de statistiques sexospécifiques sur les rôles et les réalisations des femmes.
Stratégie nationale pour la croissance verte au Sénégal (2016-2020)	<i>En substance</i> : cette politique ne tient pas compte de la dimension de genre et devrait suivre les étapes 1 à 3 du cadre proposé (voir la figure 8.1 dans le rapport complet). <i>Conclusions</i> : cette politique doit inclure la participation significative de femmes et leur autonomisation économique dans sa stratégie à l'aide de données pour comprendre leur situation et les domaines nécessitant des changements afin de leur assurer l'égalité dans un contexte de changements climatiques. <i>Dans la pratique</i> : réviser la stratégie en suivant les normes internationales en matière d'égalité des sexes et de sensibilité à la dimension de genre.
Loi n° 2010-21 du 20 décembre 2010 (2010)	<i>En substance</i> : cette politique ne tient pas compte de la dimension de genre et devrait suivre les étapes 1 à 3 du cadre proposé (voir la figure 8.1 dans le rapport complet). <i>Conclusions</i> : cette politique doit inclure la dimension de genre dans sa stratégie à l'aide de données pour comprendre la situation des femmes et les domaines nécessitant des changements afin de leur assurer l'égalité dans un contexte de changements climatiques. <i>Dans la pratique</i> : réviser la stratégie en suivant les normes internationales en matière d'égalité des sexes et de sensibilité à la dimension de genre.
Stratégie nationale de développement durable (2015)	<i>En substance</i> : la politique fait preuve d'une conscience basique de l'égalité des sexes, mais il reste encore beaucoup à faire pour corriger les inégalités entre les sexes. <i>Conclusions</i> : travailler avec des associations de femmes et des experts en matière de genre pour mettre en œuvre une meilleure stratégie. <i>Dans la pratique</i> : réviser la stratégie en suivant les normes internationales en matière d'égalité des sexes et de sensibilité à la dimension de genre.
Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable (2009-2015)	<i>En substance</i> : le genre est inclus, mais il est possible d'aller plus loin pour l'intégrer de manière stratégique. <i>Conclusions</i> : travailler avec des associations de femmes et des experts en matière de genre pour mettre en œuvre une meilleure stratégie. <i>Dans la pratique</i> : recueillir davantage de données ventilées par sexe et de statistiques sur le genre, et les mettre à jour régulièrement.
Fonds vert pour le climat (2015)	<i>En substance</i> : il doit être accordé davantage de considération au rôle des femmes concernant le changement climatique, notamment les femmes dirigeantes ou entrepreneures. <i>Conclusions</i> : tentative non négligeable d'inclure la dimension de genre mais doit aller plus loin pour s'attaquer aux normes de genre. Faire usage des critères de l'évaluation II pour assurer des engagements réels en faveur de l'égalité des sexes. <i>Dans la pratique</i> : recueillir des données ventilées par sexe et des statistiques sur le genre pour évaluer les résultats avant une mise à jour.

Plan d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques (2006)	<i>En substance</i> : la politique mentionne la nécessité de réévaluer les risques au cas où sa mise en œuvre entraînerait des effets négatifs inattendus, notamment la violence basée sur le genre (VBG), le harcèlement sexuel, le viol et les grossesses non désirées, mais n'intègre pas une perspective de genre. En plus d'intégrer cette perspective, elle doit tenir compte des inégalités structurelles entre les genres et de l'intersectionnalité. <i>Conclusions</i> : faire usage des critères de l'évaluation II pour assurer des engagements réels en faveur de l'égalité des sexes. <i>Dans la pratique</i> : en vue de garantir l'impact attendu, il est nécessaire d'entamer le dialogue avec les parties prenantes concernées pour impliquer les acteurs clés dans la résolution des problèmes.
ESCP (2019)	<i>En substance</i> : si cette politique est assortie d'un programme clair en matière d'égalité des sexes bien meilleur que les autres documents examinés, elle peut encore mieux faire. <i>Conclusions</i> : mettre davantage l'accent sur le renforcement du leadership chez les femmes et inclure une approche intersectionnelle pour lutter contre les inégalités et les discriminations. <i>Dans la pratique</i> : impliquer les femmes dans l'élaboration d'une mise à jour de cette politique.
Plan Sénégal Émergent (PSE) (2019-2024)	<i>En substance</i> : cette politique fait mention de plusieurs idées pour parvenir à l'égalité entre les sexes, mais doit intégrer de manière plus cohérente les problématiques liées au genre. <i>Conclusions</i> : faire usage des critères de l'évaluation II pour assurer des engagements réels en faveur de l'égalité des sexes. <i>Dans la pratique</i> : réviser la stratégie en suivant les normes internationales en matière d'égalité des sexes et de sensibilité à la dimension de genre.
Lettre de politique sectorielle de développement de l'industrie (2018-2023)	<i>En substance</i> : cette politique devrait tenir compte de la dimension de genre et suivre les étapes 1 à 3 du cadre proposé (voir la figure 8.1 dans le rapport complet). <i>Conclusions</i> : faire usage des critères de l'évaluation II pour assurer des engagements réels en faveur de l'égalité des sexes. <i>Dans la pratique</i> : elle doit être entièrement réévaluée, avec l'intégration d'un comité ministériel plus paritaire.

Principaux points à retenir (analyse des politiques) : bien que le gouvernement sénégalais accorde la priorité aux politiques et programmes qui aident la nation à s'adapter et à atténuer le changement climatique, parmi les politiques examinées, il y a actuellement un manque d'attention quant à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans l'industrie verte.

Résultats clés des phases 3 et 4 : données qualitatives et quantitatives

Femmes entrepreneures dans l'industrie verte

Au Sénégal, il existe actuellement un manque de politiques axées sur l'autonomisation des femmes en tant qu'entrepreneures et professionnelles de l'industrie verte. Par exemple :

- **Mise en œuvre inefficace des politiques** : la plupart des programmes gouvernementaux sont « non sexistes ». Si les programmes gouvernementaux ne sont pas intentionnellement sensibles au genre, les défis et les problèmes spécifiques auxquels les femmes sont confrontées (par exemple, le moment et la durée des formations, leurs lieux, etc.) ne seront pas abordés. Cela peut également aggraver les inégalités existantes entre les sexes.
- **Accès aux marchés, aux informations et aux connaissances** : le manque d'accès des femmes aux réseaux d'entreprises, aux informations sur le marché et aux possibilités de développer des compétences commerciales a été mis en évidence.
- **Discrimination fondée sur le sexe** : les femmes ont du mal à créer leur entreprise en raison des normes et des stéréotypes sociaux et sexospécifiques qui façonnent les rôles et les responsabilités sexospécifiques. Les femmes ont tendance à avoir moins accès au réseautage et à participer à des activités qui les obligent à être absentes de la maison. Les femmes ont souvent du mal à fournir des garanties pour les prêts, car elles ne possèdent pas de terre ou de propriété, ce qui rend difficile l'accès au crédit.
- **Travail domestique et de soins non rémunéré** : la répartition inégale des soins et des responsabilités domestiques au sein du foyer fait peser une charge disproportionnée sur les femmes. Cela limite leurs possibilités d'emploi, ainsi que leur capacité à participer pleinement au marché du travail. Le manque d'aide et de services de garde d'enfants fait qu'il est particulièrement difficile pour les femmes de parvenir à un équilibre entre vie professionnelle et vie privée. En outre, les femmes ont déclaré avoir du mal à assister à des réunions sur des journées entières en raison des responsabilités domestiques et de soins non rémunérés.
- **Discrimination au travail** : les femmes sont sous-représentées dans la propriété d'entreprise et les postes de direction. Le harcèlement sexuel associé à la discrimination en raison de l'âge ou de l'état matrimonial est courant. En outre, les femmes ont déclaré avoir été la cible d'intimidations et avoir eu des difficultés à engager des discussions avec des fonctionnaires des douanes et de l'administration fiscale. Pratiques discriminatoires en matière de recrutement, de rétention, de réintégration et de promotion, ainsi que la discrimination fondée sur la maternité et l'écart de rémunération dans la maternité²⁵ sont d'autres formes de discrimination sur le lieu de travail.

Il est nécessaire de lutter contre la discrimination directe et indirecte grâce à des politiques d'industrie verte sensibles au genre.

Division du travail selon le genre dans l'industrie verte parmi les professionnels

Une des conclusions de l'étude était la division du travail selon le sexe. Par exemple, les hommes d'une usine de production de nattes fabriquaient ces dernières avec des machines et les transportaient, tandis que les femmes étaient responsables du travail plus intensif de

25 Voir, par exemple, les travaux de l'OIT sur les écarts de maternité : https://www.ilo.org/global/publications/working-papers/WCMS_348041/index.htm.

finition à la main. Des inégalités entre les sexes ont été constatées lors de l'évaluation des salaires et des conditions de travail associées. Les femmes étaient payées à la pièce tandis que les hommes étaient payés à l'heure. Les hommes se sont également vu proposer des contrats à durée déterminée après six mois de service, tandis que de nombreuses femmes ont dû attendre au minimum deux ans avant de recevoir ce genre de contrat, rendant leurs emplois plus précaires et instables, conformément aux études sur les femmes sur les marchés du travail dans le monde. En outre, la participation et l'engagement des femmes varient selon le secteur et le sous-secteur. Par exemple, dans l'agriculture, les femmes sont représentées de manière disproportionnée dans le sous-secteur de la transformation, tandis que les hommes sont représentés de manière disproportionnée dans la production et la commercialisation (en fonction de la culture et de sa rentabilité).

Obstacles rencontrés par les femmes entrepreneures/professionnelles dans l'industrie verte

Les principales données collectées ont révélé des obstacles omniprésents à l'autonomisation économique des femmes en tant qu'entrepreneures et professionnelles de l'industrie verte, notamment :

- Coûts élevés associés à la création d'une entreprise ;
- Indisponibilité ou manque d'accès à la technologie ;
- Manque d'informations et de ressources sur la manière de créer une entreprise ;
- Absence de définition claire de l'« industrie verte » (ce qui rend une entreprise verte ou non) au Sénégal. Les secteurs/sous-secteurs identifiés pour l'étude ont un grand potentiel pour devenir verts, mais ils ne le sont pas encore ;
- Prix souvent moindre des produits fabriqués par les « industries classiques », en raison de coûts de production plus faibles, que ceux produits par l'industrie verte, ce qui désavantage ces derniers ;
- Manque d'incitations pour les entreprises opérant dans l'industrie verte ;
- Statistiques sur la participation des femmes à l'industrie verte pratiquement inexistantes. Sans une base de référence et sans clarté sur la situation actuelle, il est difficile d'établir des objectifs et des plans d'action pour promouvoir la participation des femmes dans l'industrie verte.

Voir le tableau 6 pour le tableau récapitulatif des obstacles signalés à l'autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte.

Tableau 6 : Tableau récapitulatif des obstacles signalés à l'autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte

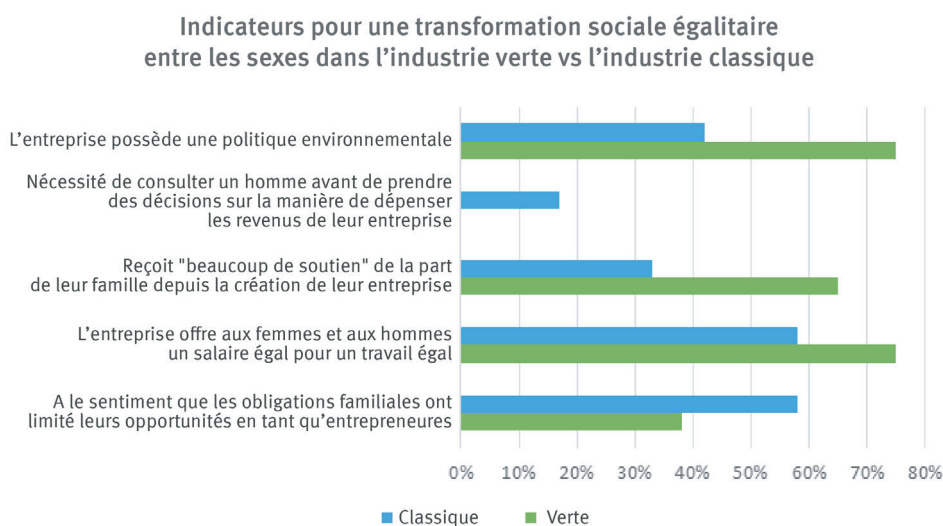
Obstacles à l'avancement
Manque de connaissance des politiques et des programmes conçus pour bénéficier aux femmes et/ou encourager leur participation à l'industrie verte : 88 % ne sont au courant d'aucune politique ou programme favorisant l'entrepreneuriat dans l'industrie verte.
Manque d'accès à la technologie nécessaire à l'entrepreneuriat vert ou au développement des entreprises en activité.
Difficultés pour les femmes entrepreneures à trouver et à engager des travailleuses qualifiées : 38 % d'entre elles ont déclaré qu'il serait difficile, voire très difficile, de trouver des travailleuses possédant les compétences adéquates.
Manque de réseaux sociaux d'influence dont disposent leurs homologues masculins, ce qui fait que les acteurs « expérimentés » de l'industrie verte leur ravissent souvent les marchés.
Manque d'accès au mentorat, ce qui a une incidence sur les réseaux de financement des investissements et les opportunités d'emploi : 75 % des entrepreneures de l'industrie verte n'ont pas accès à une assistance personnalisée via des réseaux de mentorat.
Manque d'accès aux capitaux, garanties et crédits nécessaires : 63 % des entrepreneures interrogées pensent que les hommes disposent de davantage d'opportunités que les femmes d'accéder au crédit pour le financement de leur entreprise.
Accès insuffisant aux marchés pour la commercialisation de leurs produits : 63 % des entrepreneures ont déclaré que le manque d'accès aux marchés pour la commercialisation de leurs produits constitue un obstacle majeur ; 50 % des femmes entrepreneures de l'industrie verte ont indiqué éprouver plus de difficultés que les hommes à identifier de nouveaux marchés.
Confrontation à d'autres défis relatifs à la chaîne de valeur et aux « coûts cachés » liés aux affaires : le paiement de pots-de-vin ²⁶ (50 %), l'accès à la formation technique nécessaire (38 %), l'accès aux fournitures de base pour le bon fonctionnement de l'entreprise (38 %), les relations avec les responsables de l'application des lois (25 %), l'obtention d'un agrément (13 %) et le harcèlement sexuel (13 %) ont également été répertoriés par des entrepreneures de l'industrie verte.
Obstacles à la transformation
Normes sociales néfastes qui découragent l'entrepreneuriat féminin : 63 % des répondantes ont déclaré qu'en grandissant, elles n'avaient pas eu l'impression que les filles étaient encouragées à se lancer dans l'entrepreneuriat.
Travail domestique et de soins non rémunéré : 63 % des entrepreneures de l'industrie verte interrogées s'inquiètent souvent ou toujours de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
Inégalités intersectionnelles : la race, la ruralité, la pauvreté et le sexe, par exemple, s'entrecroisent pour créer des discriminations et des inégalités différentes et multiformes.
Discrimination à l'embauche : prévalence des « boys' club » et des « gatekeepers » (comme les recruteurs).
Obstacles à une meilleure transition verte des entreprises : l'accessibilité financière (88 %) et l'indisponibilité de la technologie (50 %) sont principalement citées.
Opacité de la définition d'« industrie verte » : insuffisance de statistiques et méconnaissance de ce que signifie « industrie verte ».

26 Les « pots-de-vin » sont définis dans l'étude comme un pourcentage du revenu donné à une personne en position de pouvoir ou d'influence en guise de paiement pour avoir généré ce revenu.

Principaux points à retenir (barrières) : les barrières des femmes à l'autonomisation économique dans l'industrie verte sont multiples et basées sur la race, la ruralité et le niveau de pauvreté. Les obstacles au progrès économique comprennent : le manque de connaissance des politiques et des programmes conçus pour bénéficier aux femmes et/ou encourager leur participation à l'industrie verte ; le manque d'accès à la technologie nécessaire pour créer des entreprises vertes ou développer les entreprises en activité ; les difficultés à trouver et à embaucher des travailleuses qualifiées ; le manque d'accès aux capitaux, garanties et crédits nécessaires ; et le manque de marchés pour commercialiser leurs produits. Les obstacles à la transformation sociale limitant l'autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte comprennent : les normes et les pratiques d'embauche discriminatoires, le harcèlement sexuel et les responsabilités de soins.

Opportunités pour les femmes entrepreneures et professionnelles de l'industrie verte

Malgré les contraintes, les informateurs clés ont indiqué que les choses évoluent et que la situation des femmes entrepreneures est comparativement meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était auparavant (il y a 10 ans). Par exemple, 76 % des femmes entrepreneures ont déclaré être « très ou plutôt enthousiastes » à l'idée de voir leur entreprise se développer. Les autres indicateurs montrant que l'industrie verte a un fort potentiel de transformation sociale vers l'égalité des sexes sont :



Les répondants ont classé améliorer l'accès à l'éducation comme la priorité la plus importante ; suivi de modifier les lois inéquitables ; améliorer l'accès aux ressources financières ; investir dans des programmes de développement des femmes et l'action positive.

Tableau 7 : Stratégies gouvernementales prioritaires pour les entrepreneurs de l'industrie verte visant à renforcer le leadership et la participation des femmes en tant qu'entrepreneures dans l'industrie verte

Stratégie priorisée	Classement
Amélioration de l'accès à l'éducation	1
Modification des lois inéquitables	2
Amélioration de l'accès au financement	3
Investissement dans des programmes de développement des femmes	4
Action positive	5

Opportunités signalées pour les femmes entrepreneures

Il existe des mécanismes pour financer les activités des femmes, tels que le Fonds national de promotion de l'entrepreneuriat féminin, le Fonds national de crédit pour les femmes et la Délégation générale à l'entrepreneuriat rapide (DER). Bien qu'aucun de ces mécanismes ne s'applique particulièrement aux entrepreneurs de l'industrie verte, plusieurs institutions identifiées offrent des services applicables aux femmes dans l'industrie verte :

- L'Agence de développement et d'encadrement des petites et moyennes entreprises (ADEPME). Cellule opérationnelle du ministère du

- Commerce, elle accompagne les petites et moyennes entreprises qui sollicitent ou cherchent à bénéficier de prêts de la part de l'État ;
- L'Institut de technologie alimentaire (ITA) mène un large éventail d'activités : recherche appliquée à la mise au point de technologies de transformation et de conservation des produits agricoles, carnés et halieutiques locaux ; soutien et conseil en matière de développement technologique ; formation de techniciens du secteur alimentaire et diffusion du savoir relatif aux activités de recherche²⁷ ;
 - Le Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC), un projet du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), fournit également différents services aux femmes. Ils incluent la distribution de fourrage qu'elles peuvent utiliser dans leur périmètre potager pour la production d'aliments ; l'élargissement de l'accès aux infrastructures et aux équipements socio-économiques (route rurale, hydraulique, énergie et équipements de production et de transformation agricoles) et la prestation de services financiers. En outre, il travaille aussi à renforcer les institutions, les associations professionnelles et les acteurs locaux de l'entrepreneuriat rural en leur permettant de développer des compétences en leadership et en gestion technique et communautaire. Ce programme vise les femmes et les jeunes des villages vulnérables de certaines régions²⁸ du pays²⁹ ; et
 - Le Programme national de biogaz propose des solutions de biogaz afin de répondre aux besoins énergétiques des femmes.

Points clés à retenir (opportunités) : des projets tels que le Programme d'urgence de développement communautaire, le Programme national de biogaz, le Fonds vert et des programmes similaires pourraient servir de catalyseurs du changement. Le projet d'Autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte pourrait potentiellement collaborer avec ces projets et programmes. Une initiative de renforcement des capacités pour soutenir spécifiquement les subventions de démarrage pour les femmes et les startups dirigées par des femmes constituerait un point d'entrée solide pour renforcer les pratiques sensibles au genre dans les politiques d'industrie verte.

Recommandations pour réduire l'écart entre les sexes dans l'industrie verte

Les recommandations générales pour proposer de nouvelles politiques d'industrie verte sensibles au genre sont énumérées ci-dessous ; elles sont suivies de recommandations plus spécifiques pour le gouvernement, la société civile, les universités et le secteur privé.

Tableau 8 : Recommandations d'ordre général pour la proposition de nouvelles politiques d'industrie verte tenant compte des sexospécificités

Recommandations pour la proposition de nouvelles politiques d'industrie verte tenant compte des sexospécificités
Contenus/sujets à couvrir dans la politique
- Inclure des objectifs et des indicateurs spécifiques à la dimension de genre, et recueillir des données ventilées par sexe et des statistiques sur le genre à des fins de suivi et d'évaluation.
- Supprimer le langage sexiste (par exemple employer « l'humanité » en lieu et place de « l'Homme »).
- Générer des indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels) à l'aide de données solides ventilées par sexe.
Procédés
- Intégrer la capacité d'agir des femmes et leur participation significative et égale à la prise de décision au sein du foyer, de l'économie et du gouvernement.
- Prendre en charge les besoins des femmes par l'approche intersectionnelle qui considère les formes multiples et croisées de discriminations fondées entre autres sur le sexe, la ruralité, la race, le statut migratoire, la pauvreté.
- Soutenir l'éducation et les prises de conscience (par exemple avec le transfert de connaissances et de compétences, les programmes de mentorat, les partenariats et les plates-formes de réseautage).
- Créer et garantir l'accès aux informations, produits et services financiers, notamment grâce à une budgétisation et à des achats sensibles au genre auprès des femmes dans l'industrie verte.
- Assurer l'engagement des femmes à chaque étape du processus de planification et d'élaboration des politiques, notamment la consultation, le suivi et l'évaluation.
- Effectuer des évaluations d'impact sur la dimension de genre et assurer la consultation et le dialogue avec des groupements de femmes locaux et la société civile organisée.
- Diversifier l'accès et les sources de capital initial pour les femmes.
- Promouvoir l'égalité d'accès des femmes à l'éducation et aux études professionnelles afin de fournir des connaissances et des compétences techniques liées à l'industrie verte.
- Identifier des stratégies visant à éradiquer les discriminations et le sexisme institutionnalisés, en particulier dans le secteur privé.

27 <http://www.ita.sn/presentation>.

28 Louga – St Louis – Matam – Fatick – Diourbel – Kaolack – Kaffrine – Tambacounda – Thies.

29 PNUD, « Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) ».

Recommandations spécifiques pour le gouvernement, les décideurs, la société civile, les universités et le secteur privé

Formuler des politiques d'industrie verte tenant compte de la dimension de genre

- Les politiques devraient être **alignées sur l'article 11 de la CEDEF**, notamment en ce qui concerne la qualité des opportunités offertes aux femmes et aux hommes sur le lieu de travail³⁰.
- Les décideurs devraient se concentrer sur la **mise en œuvre effective de la législation « verte » existante** en tenant compte de l'inégalité entre les sexes et du manque d'opportunités de participation des femmes à l'industrie verte en raison des inégalités entre les sexes.
- **Les modèles positifs** de femmes sénégalaises prospères et contribuant à la société dans des rôles non traditionnels devraient être encouragés ; en particulier, les femmes qui ont exploré les opportunités professionnelles et économiques.
- **Les « cellules genre »** (les points focaux gouvernementaux pour l'égalité des sexes) devraient être renforcées avec des ressources financières et humaines et autorisées à exercer leur mandat pour faire appliquer la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sensibles au genre.
- Le **secteur bancaire** devrait être abordé. Des réformes pour diminuer les taux d'intérêt ; des formules de prêts adaptées (pour tenir compte des fluctuations saisonnières des revenus et du risque économique) ; des assurances spéciales pour couvrir les fluctuations des prix des matières premières et des congés maladie payés sont autant de mesures qui encourageraient les femmes entrepreneures dans l'industrie verte.
- **Investissement dans l'industrie verte** pour la rendre plus compétitive par rapport à l'industrie classique. Des mesures devraient être prises pour rendre la participation et l'investissement dans l'industrie verte encore plus attractifs. Cela pourrait être encouragé par le biais de politiques fiscales, de subventions, d'incubateurs d'entreprises pour les femmes, de l'accès à la certification en tenant compte de la dimension de genre et du renforcement des capacités.
- **Budgétisation adaptée au genre** afin de sensibiliser et de faire comprendre les questions de genre dans les politiques budgétaires ; et pour favoriser une responsabilité gouvernementale mesurable en matière de progrès vers l'égalité des sexes.
- **Achats sensibles au genre dans les secteurs public et privé** pour atteindre l'égalité des sexes et autonomiser les femmes. Notamment, la définition d'ONU Femmes d'une « entreprise appartenant à des femmes » est : « une entité légale dans tout domaine qui est détenue, gérée et contrôlée à plus de 51 % par une ou plusieurs femmes³¹. » Grâce à la classification et à une assistance ciblée auprès des fournisseurs d'entreprises appartenant à des femmes, les femmes entrepreneures pourraient être aidées à répondre à des appels d'offres et à pénétrer le marché des achats.

Recommandations pour la société civile

- Les ONG et le gouvernement doivent développer des programmes sexospécifiques concernant l'industrie verte. Les Groupements d'intérêt économique (GIE) devraient essayer d'effectuer une transition à plus grande échelle, depuis des entreprises (semi-)artisanales, dans le but de professionnaliser leurs activités et d'augmenter leurs profits.
- Créer des plates-formes physiques et/ou numériques pour les femmes entrepreneures de l'industrie verte pour échanger, réseauter et assurer la liaison avec les représentants du gouvernement.
- Offrir aux hommes la possibilité d'être des défenseurs du genre dans l'industrie verte, en les encourageant notamment à aider les membres féminins de leur famille à accéder aux ressources essentielles à l'autonomisation économique, au financement initial et à la croissance des entreprises. Fournir des exemples visibles d'hommes qui remettent en question les normes de genre établies.

Recommandations pour les acteurs du secteur privé

- Adhérer aux Principes d'autonomisation des femmes (WEP)³² qui fournissent des conseils aux acteurs du secteur privé dans le but d'encourager les pratiques commerciales visant l'autonomisation des femmes ; font la promotion de l'égalité des sexes et renforcent l'autonomisation des femmes sur le lieu de travail, sur le marché et dans les communautés.
- Les principes WEP comprennent l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, des pratiques concernant la chaîne d'approvisionnement adaptées au genre et une tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

30 Document complet de la CEDEF disponible auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : <https://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/cedaw.aspx>.

31 ONU Femmes, « Gender-responsive Procurement ». Disponible sur : <https://www.unwomen.org/en/about-us/procurement/gender-responsive-procurement> (consulté le 17 décembre 2020).

32 Établis par le Pacte mondial des Nations Unies et ONU Femmes, les WEP sont éclairés par les normes internationales du travail et des droits de l'homme et fondés sur la reconnaissance que les entreprises ont un intérêt et une responsabilité dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Pour plus d'information, consultez : <https://www.weeps.org/about>.

- Les acteurs privés disposant de moyens financiers devraient montrer la voie en écologisant leurs entreprises d'une manière sensible au genre et durable sur le plan environnemental. Les mesures pour y parvenir pourraient se concentrer sur la chaîne de valeur de la production d'énergie propre. Par exemple, utiliser des panneaux solaires, donner la priorité aux agriculteurs qui minimisent le risque de contamination chimique de l'environnement, etc.
- Les parties prenantes du secteur privé doivent s'employer à créer des environnements propices à l'égalité des sexes et au progrès économique des femmes. Cela nécessite de démanteler les structures qui institutionnalisent la discrimination systématique à l'égard des femmes. De plus, les programmes de mentorat et de réseautage sont des outils importants pour soutenir l'avancement professionnel des femmes et le leadership d'entreprise de haut niveau dans l'industrie verte.
- Effectuer des visites d'échange avec d'autres entreprises au Sénégal et à l'étranger, repérer les bonnes pratiques.
- Assurer des conditions de travail égalitaires entre les hommes et les femmes en matière de contrats, de salaires et d'avantages sociaux. Répondre aux besoins particuliers des femmes enceintes et qui allaitent.
- Investir dans la formation et le renforcement des capacités des travailleuses pour garantir l'égalité d'accès aux promotions, et aux fonctions de gestion et de direction.

Conclusion

Cette étude a mis en évidence les nombreuses opportunités de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte émergente au Sénégal. Pourtant, **en l'absence de définition claire de l'« industrie verte » au Sénégal, il est difficile de trouver de la documentation sur le sujet. De plus, les données ventilées par sexe disponibles publiquement sur les entreprises de l'industrie verte sont dispersées. Par conséquent, il est difficile de présenter une image précise de l'étendue de la marginalisation des femmes dans l'industrie verte au Sénégal.**

Les résultats de cette étude indiquent que les femmes entrepreneures et professionnelles sont confrontées à de multiples obstacles pour accéder à l'autonomisation ; notamment des obstacles au progrès économique ; un manque d'accès aux technologies, aux marchés, aux capitaux, aux garanties et aux ressources de crédit ; des obstacles à la transformation sociale tels que les normes et les pratiques d'embauche discriminatoires ; du harcèlement sexuel et des responsabilités domestiques au sein du foyer. Malgré ces défis, les entretiens ont révélé que l'industrie verte est perçue comme plus inclusive et moins sexiste que l'industrie énergétique conventionnelle en raison de l'accent mis sur le respect de l'environnement. Du fait de cette perception, les personnes interrogées voient une marge de croissance et d'avancement pour les femmes dans l'industrie verte. En effet, comme indiqué dans ce rapport, les femmes émergent en tant que leaders dans un large éventail d'activités professionnelles qui ont un impact sur la santé, la production d'aliments biologiques et la durabilité de la planète.

En matière de politique, le gouvernement sénégalais a intégré le principe d'égalité des sexes dans certaines lois ainsi que, dans une certaine mesure, dans des plans pour l'industrie verte. Par ailleurs, il existe depuis 2005 une Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité des sexes qui est le référentiel en matière d'intégration de la dimension de genre dans les politiques, les programmes et les projets de développement. **Cependant, les politiques examinées ont révélé ne pas se préoccuper suffisamment des questions liées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans l'industrie verte. À cela s'ajoute une absence de mise en œuvre des dispositions politiques actuelles.** Les résultats de cette étude suggèrent qu'il faut davantage de collaboration entre les secteurs privé et public, afin que les entreprises adhèrent aux objectifs gouvernementaux en matière d'égalité des sexes. Les Principes d'autonomisation des femmes (WEP) peuvent être utilisés comme un ensemble de principes directeurs pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les lieux de travail, les marchés et dans les communautés.

Le gouvernement sénégalais travaille à la promotion d'opportunités de financement pour les entreprises qui entreprennent des transformations pour devenir « plus vertes ». **Cependant, les preuves de l'engagement du gouvernement à promouvoir la participation des femmes dans ce contexte sont limitées.** L'État devrait mettre en œuvre des stratégies pour renforcer la transparence et la reddition de comptes afin de surmonter les obstacles à l'égalité des sexes. Des indicateurs solides, un suivi vers des objectifs quantifiables et une coopération avec les organisations nationales et internationales de collecte de données permettront aux gouvernements de rendre des comptes. En outre, il est essentiel d'améliorer la communication et la sensibilisation aux politiques et à l'intégration de la dimension de genre dans le secteur public.

Le concept d'« industrie verte » est nouveau au Sénégal. L'intégration du genre dans les programmes et politiques aidera le pays à atteindre les Objectifs mondiaux de développement durable (ODD) d'industrialisation durable (ODD9) et d'égalité des sexes (ODD5). De plus, compte tenu de la situation actuelle du Covid-19, l'intégration de la dimension de genre est essentielle pour garantir que les femmes entrepreneures créent et pérennisent des entreprises vertes.



Vienna International Centre
Wagramerstr. 5, P.O. Box 300,
A-1400 Vienna, Austria



+43 1 26026-0



www.unido.org



unido@unido.org



UNITED NATIONS
INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION